donateurs doivent être considérées comme une priorité pour assurer un maximum d'efficacité aux activités de consolidation de la paix.

Les obstacles institutionnels sont considérables dans ce domaine et il faudra déployer de grands efforts pour les surmonter. Il faudrait former un groupe de travail des donateurs qui contribuerait au processus de paix pendant la phase des négociations afin d'établir un cadre d'action souple et de répartir les responsabilités. Il faudrait aussi désigner une organisation de donateurs de premier plan pour prendre la tête de ce groupe de travail. Dans la mesure du possible, celui-ci devrait établir des contacts avec le gouvernement et les groupes d'opposition participant aux négociations. Alors que le coordonnateur résident de l'ONU pourrait en prendre la direction, certains ont suggéré qu'il serait préférable que la Banque mondiale coordonne les initiatives des donateurs. On a fait valoir qu'il n'existe pas d'autre organisme multilatéral qui puisse jouer ce rôle et que la Banque mondiale en remplit déjà certains aspects (comme la gestion du fonds en fiducie de la Palestine). Des groupes de travail sectoriels pourraient aussi être formés pour réduire au minimum les chevauchements entre les travaux des organismes donateurs étrangers et pour garantir un code de conduite pour les initiatives des ONG. Toutefois, certains participants ont contesté le rôle qu'on se propose de faire jouer à la Banque mondiale, en faisant remarquer que le mandat de celle-ci l'empêche de mener des activités « politiques ». Mais d'autres participants ont suggéré qu'il convenait d'adapter le rôle de la Banque aux défis posés par ces nouvelles situations et les gouvernements des pays membres pourraient fournir des conseils sur la manière de régler les éventuelles complications politiques qui découleraient de la reconstruction.

En étudiant ces priorités d'action et de coordination, certains participants ont fait observer que le programme de reconstruction et celui des divers acteurs politiques peuvent présenter des incompatibilités. Ainsi, nous devons aussi procéder avec pragmatisme, en aidant les populations au niveau local à résoudre leurs problèmes et en empêchant le retour à la violence. Cet aspect préventif de la consolidation de la paix est nécessaire pour mettre fin au cycle de violence. À cet égard, on a remarqué également qu'il pourrait être aussi nécessaire de supprimer les pratiques engendrant les conflits que d'établir ou de rétablir un ordre politique viable. L'aide étrangère et les politiques commerciales canadiennes pourraient en fait renforcer ces éléments négatifs en favorisant les conflits et il conviendrait peut-être d'adapter ces politiques (en tenant compte par exemple du respect des droits de la personne) pour renforcer la paix de manière préventive. On a fait aussi remarquer que les pays donateurs, notamment le Canada, continuent à se montrer très réticents à appuyer un financement direct qui serait fourni et contrôlé par les acteurs locaux.